



# Comment choisir le bon établissement pour soi ou un proche âgé ?

 24/02/2025

Lorsqu'il s'agit de quitter son domicile à cet âge, les critères pour choisir le lieu de vie le plus adapté sont essentiels :

## Le niveau d'autonomie

S'il est souvent la raison du déménagement, il est aussi le critère principal dans le choix de la résidence. Il en existe différents types, pour convenir à tous les niveaux d'autonomie :

### Les résidences-autonomie (ex-logements-foyers)

Les résidences-autonomie sont conçues pour les personnes âgées autonomes à faibles ressources. Elles comportent des **logements privés** ainsi que des **espaces communs** à tous les résidents. Elles sont souvent situées au cœur des villes et proposent des services collectifs (ménage, restauration, animations). Les résidences-autonomie sont gérées par des **structures publiques** ou des **associations** à but non lucratif. Elles dépendent du conseil départemental qui leur délivre des autorisations et vérifie la qualité des prestations. Les résidents ne sont pas locataires, ils signent un contrat de séjour. Le montant du loyer en résidence-autonomie s'élève généralement de **450 à 1000€ par mois**, en fonction de la surface et des différents services à disposition. Le coût de ces résidences est accessible et compatible avec les aides au logement (ASH, APL, ALS).

### Les résidences-services

Comme les résidences-autonomie, les résidences-services proposent des logements privés avec des espaces communs. Des prestations collectives sont également disponibles comme le ménage, la restauration ou des activités. Les résidences-services sont gérées par des **structures privées** et ne font pas partie de la catégorie des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Les résidents sont locataires et signent un bail. Le coût de ces résidences est souvent

plus élevé que celui des résidences-autonomie et varie entre **1000 et 2500€** par mois selon la surface et les services. Certaines aides comme l'APL sont compatibles.

## Les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Les EHPAD sont les établissements les plus répandus car ce sont les plus complets. Ce sont des lieux de résidence, **dédiés aux personnes âgées dépendantes**, qui ne ressemblent pas à un hôpital. Les EHPAD assurent cependant le suivi médicalisé de leurs résidents, basé sur leur niveau d'autonomie (1 ou 2). Le budget moyen mensuel est de **2000€** par mois. D'après une étude de la DREES, au moins un tiers des résidents d'EHPAD bénéficient d'une prise en charge spécifique pour des troubles mentaux ou moteurs. Pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer, il existe aujourd'hui des unités dites protégées au sein des EHPAD.

## Les USLD (unités de soins de longue durée)

Si l'état de santé général est dégradé et demande des soins et une surveillance constante, le choix va se porter plutôt vers un établissement **spécialisé** et **médicalisé**. Dans ce cas, il faut se tourner vers les unités de soins longue durée (USLD). Adossés à des structures hospitalières, ces établissements permettent une prise en charge médicale lourde.

## La localisation

Le critère géographique est d'importance car il va déterminer l'environnement direct du résident. Ici, deux options sont généralement étudiées :

- Conserver ses habitudes en restant dans un rayon proche de l'ancien domicile.

Pour la plupart des retraités, la routine est essentielle pour se maintenir en forme. Le lien social en fait partie et doit être entretenu le plus possible. Changer de lieu de résidence dans un même quartier ou du moins une même ville est une bonne option afin de ne pas trop bousculer sa vie.

- Changer d'air pour mieux profiter.

Le climat, la vie sociale et culturelle ou l'accessibilité sont des priorités pour certaines personnes qui vont préférer changer de ville ou même de région. Ceux qui le peuvent ont tendance à se rapprocher de la mer ou de la montagne tout en restant dans un milieu urbain. La ruralité n'est pas compatible avec les besoins des retraités, tant pour le lien social que pour les accès aux services et aux soins.

Il arrive parfois que l'état de santé ou le niveau d'autonomie de la personne concernée ne lui laisse pas le choix. Dans tous les cas, la proximité avec la famille est primordiale dans le choix du lieu de résidence.

## Le budget

Pour un emménagement dans un lieu de résidence spécialisé, plusieurs critères sont à étudier :

- Obtenir un devis global avec le prix journalier, les prestations incluses et le tarif dépendance
- Vérifier l'habilitation à l'aide sociale de la maison de retraite pour pouvoir bénéficier d'aides financières
- Certaines caisses de retraite ont des places réservées dans des résidences

Si la question d'un déménagement se pose, avant ou pendant la retraite, il est nécessaire de bien choisir le nouveau lieu de vie. Il est conseillé de faire une sélection en fonction des critères détaillés précédemment puis de planifier des visites. Pour les maisons de retraite, plusieurs visites à différents moments de la journée peuvent être importantes pour s'assurer que cela correspond à vos attentes. Il s'agira ensuite d'analyser l'environnement (transports en commun, parking, magasins, promenades), et enfin de construire un budget pour que la prise en charge soit complète pour les années à venir.

Aujourd'hui, de certaines structures vous proposent des services pour vous trouver les meilleurs logements correspondants à vos besoins. Des conseillers sont disponibles pour vous aider et mettre à profit leur expertise pour faciliter vos démarches et vous permettre de faire les meilleurs choix.